



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-019-2025-12

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France /

IDF-2025-12-05-00004 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté n°

IDF-2025-04-30-00006 du 30 avril 2025 portant composition, nomination et modalités de vote au sein du comité régional pour l'emploi

d'Ile-de-France et de son bureau (14 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-12-05-00004

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté n°
IDF-2025-04-30-00006 du 30 avril 2025 portant
composition, nomination et modalités de vote
au sein du comité régional pour l'emploi
d'Ile-de-France et de son bureau

Arrêté préfectoral

modifiant l'arrêté n° IDF-2025-04-30-00006 du 30 avril 2025 portant composition, nomination et modalités de vote au sein du comité régional pour l'emploi d'Île-de-France et de son bureau

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Grand officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite.

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 411-2 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5311-10, L. 6123-3 et suivants et R6123-3-3 et suivants ;

Vu l'arrêté n° IDF-2025-04-30-00006 du 30 avril 2025 portant composition, nomination et modalités de vote au sein du comité régional pour l'emploi d'Île-de-France et de son bureau

Vu la lettre n° VP/LLB/D25- 6842 du 3 novembre 2025 de la présidente du conseil régional d'Île-de-France désignant Madame Yasmine CAMARA, vice-présidente déléguée à l'emploi et à la formation en qualité de co-présidente du comité et du bureau du comité régional de l'emploi et désignant ses représentants pour représenter le Conseil régional au bureau du comité régional pour l'emploi ainsi que ceux pour représenter le Conseil régional au titre du collège des représentants des collectivités territoriales à la formation plénière du comité régional pour l'emploi ;

Vu le courriel du 02 mai 2025 de Monsieur Olivier DE PERETTI au Secrétariat général de la Ville de Paris, désignant les représentants titulaire et suppléant du Conseil de Paris pour siéger au collège des représentants des collectivités territoriale à la formation plénière du comité régional pour l'emploi ;

Vu la lettre du 23 avril 2025 de Monsieur Pierre BÉDIER, Président du Conseil départemental, désignant les représentants titulaire et suppléant pour le représenter au collège des collectivités territoriales à la formation plénière du comité régional pour l'emploi ;

Vu le courriel du 13 mai 2025 de Florine EKOUE, Chargée de mission à la Direction générale des Solidarités désignant les représentants titulaire et suppléant du Conseil départemental de l'Essonne pour siéger au collège des collectivités territoriales à la formation plénière du comité régional pour l'emploi ;

Vu le courriel du 20 novembre 2025 de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) désignant un second représentant suppléant pour siéger, en qualité d'organisations

DRIEETS d'Île-de-France
32 rue Jean JAURES
93200 SAINT-DENIS
<https://idf.drieets.gouv.fr/>

syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel au collège des organisations syndicales à la formation plénière du comité régional pour l'emploi et au sein de son bureau ;

Vu la lettre du 12 novembre 2025 de la Confédération générale du travail (CGT) désignant une nouvelle représentante suppléante en remplacement de la suppléante précédemment nommée, pour siéger, en qualité d'organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel au collège des organisations syndicales à la formation plénière du comité régional pour l'emploi et au sein de son bureau ;

Vu la lettre du 25 novembre 2025 de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) désignant une nouvelle représentante suppléante en remplacement de la suppléante précédemment nommée, pour siéger, en qualité d'organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel au collège des organisations syndicales à la formation plénière du comité régional pour l'emploi et au sein de son bureau ;

Vu le courriel du 03 juin 2025 du Mouvement des employeurs de France (MEDEF) désignant une seconde représentante suppléante pour siéger, en qualité de représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel au collège des organisations professionnelles d'employeur représentatives au plan national et multi-professionnel ainsi que des réseaux consulaires, à la formation plénière du comité régional pour l'emploi et au sein de son bureau ;

Vu la délibération de l'assemblée générale du 17 novembre 2025 de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) désignant un nouveau représentant titulaire pour siéger, en qualité de représentant des réseaux consulaires, à la formation plénière du comité régional pour l'emploi ;

Vu le courriel du 11 juillet 2025 de Transitions Pro Île-de-France désignant une nouvelle représentante suppléante en remplacement de la suppléante précédemment nommée, pour siéger au collège des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle de la région, à la formation plénière du comité régional pour l'emploi ;

Considérant les modifications des représentants du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France et du recteur de la région académique d'Île-de-France à la formation plénière du comité régional pour l'emploi et au sein de son bureau au titre du collège des représentants de l'État ;

Considérant l'erreur matérielle affectant le décompte du nombre de membres du comité régional pour l'emploi d'Île-de-France au premier alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté n° IDF-2025-04-30-00006 du 30 avril 2025 susvisé et celle affectant le décompte du nombre de membres du collège des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle de la région Île-de-France au premier alinéa de l'article 6 du même arrêté ;

Considérant l'erreur matérielle affectant le nombre des membres du collège des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle de la région Île-de-France au premier alinéa du V du titre 1^{er} de l'annexe relative à la liste nominative des membres du Comité régional pour l'Emploi et de son bureau de l'arrêté n° IDF-2025-04-30-00006 du 30 avril 2025 précité ;

Arrête :

Article 1^{er} : Au premier alinéa de l'article 1^{er} du titre 1^{er} de l'arrêté du 30 avril 2025 précité, les termes : « 49 membres » sont remplacés par les termes : « 50 membres ».

Article 2 : Au premier alinéa de l'article 6 du titre 1^{er} de l'arrêté du 30 avril 2025 précité, les termes : « onze membres » sont remplacés par les termes : « douze membres ».

Article 3: Le titre 1er relatif au Comité régional pour l'emploi d'Île-de-France de l'annexe de l'arrêté du 30 avril 2025 précité est ainsi modifié :

1/ Le a du I est ainsi modifié :

« a- Un représentant du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France :

- M. Fabrice MASI, Directeur régional, titulaire ;
 - o M. Marc ROHFRICTSCH, Directeur régional adjoint, responsable du pôle économie, emploi et solidarités, suppléant. »

2/ Le premier alinéa du 2 du c relatif aux trois représentants du recteur de la région académique d'Île-de-France, est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« 2. M. Richard CHANTIER, Délégué régional à la formation professionnelle initiale et continue, titulaire ; »

3/ La ligne 1° du tableau relatif aux six représentants de la région d'Île-de-France nommés sur proposition du président du conseil régional du II concernant le collège des représentants des collectivités territoriales, est remplacée par la ligne suivante :

«

Titulaires	Suppléants
1° M. Thierry HEBBRECHT	Mme Jessie CLAUDE (inchangé)

»

4/ Au b relatif au représentant de chacun des départements d'Île-de-France, désigné sur proposition du président de leur conseil départemental, du II concernant le collège des représentants des collectivités territoriales, les 1° à 4° sont remplacés par les 1° à 4° suivants :

« 1° Un représentant de la Ville de Paris :

- M. Dominique FRENTZ, Directeur de l'attractivité économique, titulaire ;
 - o Mme Géraldine DUVERNEUIL, Sous-directrice de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, suppléant.

2° Un représentant du département de la Seine-et-Marne :

- « M. Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental, suppléant. »

3° Un représentant du département des Yvelines :

- Mme Catherine ARENOU, Vice-Présidente déléguée à l'insertion et à la rénovation urbaine, titulaire ;
 - o Mme Myriam AOURIR, Conseillère départementale, suppléante.

4° Un représentant du département de l'Essonne :

- Mme Dany BOYER, Vice-présidente en charge de la protection de l'enfance, de la solidarité et de l'insertion, titulaire ;
 - o Mme Cendrine CHAUMONT, Présidente déléguée en charge de la protection maternelle et infantile et de la santé, suppléante. »

5/ Au 4. relatif à la représentante sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) du A relatif aux organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel du III concernant le collège des représentants des organisations syndicales, le dernier alinéa est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« o M. Olivier LECLERCQ, Délégué Régional sur l'emploi et la formation professionnelle, suppléant. »

6/ Au 1. relatif à la représentante sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT) du A relatif aux organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel du III concernant le collège des représentants des organisations syndicales, le dernier alinéa est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« o Mme. Valérie LESAGE, Membre du Secrétariat de l'URIF CGT en charge de la formation professionnelle et membre du CESER Île-de-France, suppléante. »

7/ Le deuxième alinéa du 4. relatif à la représentante sur proposition de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) du A relatif aux organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel du III concernant le collège des représentants des organisations syndicales, le dernier alinéa est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« o Mme. Fatima JAIEL, Membre de la CFE-CGC, suppléante. »

8/ Le 1. relatif au représentant sur proposition du Mouvement des employeurs de France (MEDEF) du A relatif aux représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel du IV concernant le collège des représentants des organisations professionnelles d'employeur représentatives au plan national et multi-professionnel ainsi que des réseaux consulaires est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« o Mme Christine CLEMENT, Chargée de mission Emploi-Formation – GIM, suppléante. »

9/ Au premier alinéa du V relatif au collège des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle de la région, les termes : « onze membres » sont remplacés par les termes : « douze membres ».

10/ Le 4. relatif à la représentante sur proposition de Transitions Pro Île-de-France au V concernant le collège des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle de la région est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« o Mme Anaïs DELEUIL, Directrice adjointe des partenariats et du développement, suppléante. »

Article 4 : Le titre 2 relatif au Bureau du Comité régional pour l'emploi d'Île-de-France de l'annexe de l'arrêté du 30 avril 2025 précité est ainsi modifié :

1/ Au 1^o du I relatif au collège des représentants de l'État, l'alinéa relatif au représentant titulaire du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est ainsi modifié :

« M. Fabrice MASI, Directeur régional, titulaire ;
o M. Marc ROHFRITSCH, Directeur régional adjoint, responsable du pôle économie, emploi et solidarités, suppléant.»

2/ Le deuxième alinéa du 2^o relatif au représentant du recteur de la région académique d'Île-de-France du I relatif au collège des représentants de l'État est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« – M. Richard CHANTIER, Délégué régional à la formation professionnelle initiale et continue, titulaire ; »

3/ Les lignes 1^o et 2^o du tableau figurant au II relatif au collège des représentants des collectivités territoriales outre le président du conseil régional ou son représentant sont remplacées par les deux lignes suivantes :

«

Titulaires	Suppléants
1° Mme Murielle MARTIN-CHAM	M. Stephen HERVE
2° Mme Elodie DUCROCHET	M. Pascal PELAIN

»

4/ Le 1 relatif à la représentante sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) du III relatif aux organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel, est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« o M. Olivier LECLERCQ, Délégué Régional sur l'emploi et la formation professionnelle, suppléant. »

5/ Le deuxième alinéa du 4. relatif à la représentante sur proposition de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) du III relatif aux organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel, est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« o Mme. Fatima JAIEL, Membre de la CFE-CGC, suppléante. »

6/ Le 1. relatif au représentant sur proposition du Mouvement des employeurs de France (MEDEF) du A concernant les représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel du IV relatif aux organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« o Mme Christine CLEMENT, Chargée de mission Emploi-Formation – GIM, suppléante.

Article 5: La liste des membres du Comité régional pour l'emploi d'Île-de-France et du bureau du Comité régional pour l'emploi d'Île-de-France telle qu'elle résulte des modifications apportées par le présent arrêté, figure en annexe pour information.

Article 6: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon régional) de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 5 décembre 2025

La préfète, secrétaire générale aux
politiques publiques, assurant la
suppléance du préfet de la région d'Île-de-
France, préfet de Paris

Signé

Marie GAUTIER-MELLERAY

Page 5 sur 14

Annexe informative de l'arrêté

modifiant l'arrêté n° IDF-2025-04-30-00006 du 30 avril 2025 portant composition, nomination et modalités de vote au sein du comité régional pour l'emploi d'Île-de-France et de son bureau:

Liste pour information des membres du Comité régional pour l'Emploi d'Île-de-France et de son bureau

Titre 1^{er} Membres du Comité régional pour l'emploi d'Île-de-France

I. Au titre du collège des représentants de l'État, les six membres suivants :

- a-** Un représentant du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France :
 - M. Fabrice MASI, Directeur régional, titulaire ;
 - M. Marc ROHFRIETSCH, Directeur régional adjoint, responsable du pôle économie, emploi et solidarités, suppléant.

- b-** Un représentant du directeur régional et interdépartemental de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt d'Île-de-France ;
 - Mme Claire LE BIGOT, Directrice régionale adjointe, titulaire ;
 - Mme Anne RICHARD, Cheffe du service régional de la formation et du développement, suppléante.

- c-** Trois représentants du recteur de la région académique d'Île-de-France :
 1. M. Fabien OPPERMANN, Secrétaire général de la Région académique d'Île-de-France, titulaire
 - Mme Roxane LAVERGNE, Secrétaire général adjoint, suppléante

 2. M. Richard CHANTIER, Délégué régional à la formation professionnelle initiale et continue, titulaire ;
 - M. Frédéric GUINEPAIN, Adjoint au délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue, suppléant

 3. Mme Patricia BLOCH, Déléguée de région académique à la formation professionnelle initiale et continue titulaire ;
 - Mme Virginie COUSIN, Déléguée de région académique adjointe à l'information et à l'orientation - Site Paris, Conseillère du recteur, suppléante

d- Un représentant du directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

4. Mme Caroline NIGON, Responsable du pôle Accompagnement social et Populations spécifiques, titulaire ;

- o M. Romain PARENT, Chef du service des observatoires, des études et des évaluations, suppléant ;

II. Au titre du collège des représentants des collectivités territoriales, les quatorze membres suivants :

a- Six représentants de la région d'Île-de-France nommés sur proposition du président du conseil régional :

Titulaires	Suppléants
1° M. Thierry HEBBRECHT	Mme Jessie CLAUDE
2° Mme Murielle MARTIN-CHAM	M. Stephen HERVE
3° Mme Dieynaba DIOP	Mme Julie GARNIER
4° Mme Elodie DUCROHET	M. Pascal PELAIN
5° Mme Charlotte BAELDE	Mme Mama SY
6° M. Kader CHIBANE	Mme Cécile DUMAS

b- Un représentant de chacun des départements d'Île-de-France, désigné sur proposition du président de leur conseil départemental :

1° Un représentant de la Ville de Paris :

- M. Dominique FRENTZ, Directeur de l'attractivité économique, titulaire ;
 - o Mme Géraldine DUVERNEUIL, Sous-directrice de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, suppléante.

2° Un représentant du département de la Seine-et-Marne :

- M. Bernard COZIC, Vice-Président en charge des solidarités, titulaire ;
 - o M. Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental,, suppléant.

3° Un représentant du département des Yvelines :

- Mme Catherine ARENOU, Vice-Présidente déléguée à l'Insertion et à la rénovation urbaine, titulaire ;
 - o Mme Myriam AOURIR, Conseillère départementale, Membre de la commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sports,, suppléante.

4° Un représentant du département de l'Essonne :

- Mme Dany BOYER, Vice-présidente en charge de la protection de l'enfance, de la solidarité et de l'insertion, titulaire ;
 - o Mme Cendrine CHAUMONT, Présidente déléguée en charge de la protection maternelle et infantile et de la santé, suppléante.

5° Un représentant du département des Hauts-de-Seine :

- Mme. Marie-Pierre LIMOGES, 2ème vice-présidente en charge de l'économie sociale et solidaire, de la formation et de l'alternance, titulaire ;
 - M. Denis LARGHERO, 5e vice-président en charge de l'attractivité du territoire et développement numérique suppléant ;

6° Un représentant du département de Seine-Saint-Denis :

- M. Stéphane TROUSSEL, Président, titulaire ;
 - Mme MéliSSa YOUSOUF, Vice-Présidente chargée de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et des fonds européens, suppléante ;

7° Un représentant du département du Val-de-Marne ;

- M. Tonino PANETTA, vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne, titulaire ;
 - Mme Geneviève CARPE, conseillère départementale du Val-de-Marne, déléguée à la santé, suppléante ;

8° Un représentant du département du Val-d'Oise :

- M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Vice-président délégué à la vie sociale, à l'insertion, au logement social et à la santé, titulaire ;
 - M. Mickaël DECLERCK, Conseiller départemental en charge de l'emploi, suppléant.

III. **Au titre du collège des représentants des organisations syndicales**, les sept membres suivants :

A- En qualité d'organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel, les cinq membres suivants :

1. Un représentant sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

- M. Henri HASSAN MOHAMED, Secrétaire régional en charge de l'emploi et de la formation professionnelle à la CFDT Île-de-France, titulaire ;
 - Mme Géraldine CORNETTE, Secrétaire générale adjointe CFDT Île-de-France, suppléante ;
 - M. Olivier LECLERCQ, Délégué Régional sur l'emploi et la formation professionnelle, suppléant.

2. Un représentant sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT) :

- Mme Brigitte MEYER, Déléguée syndicale de la CGT France Travail, titulaire ;
 - M. Yannick BILIEC, Secrétaire général de la CGT-Educ'action de l'Essonne, suppléant.
 - Mme Valérie LESAGE, Membre du Secrétariat de l'URIF CGT en charge de la formation professionnelle et membre du CESER Ile-de-France, suppléante.

3. Un représentant sur proposition de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

- M. Brahim MESSAOUDEN, Chargé de mission à la FGTA-FO, titulaire ;
 - Mme Odile FREMIN, Trésorière générale adjointe, suppléante ;
 - M. Pascal COYO, Membre de FO, suppléant.

4. Un représentant sur proposition de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

- M. André LEGAULT, Délégué Syndical Central de KONE France et Chargé de Mission pour KONE France, titulaire ;
 -

- M. Frédéric FLOQUET, Délégué Syndical de KONE Île-de-France, suppléant ;
 - Mme. Fatima JAIEL, Membre de la CFE-CGC, suppléante.
5. Un représentant sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :
- Mme Nathalie LE DISERT, Chargée de relations entreprises chez France Travail, titulaire ;
 - M. Pierre SALAUN, Contract manager chez SUEZ et Coordinateur CFTC, suppléante ;
 - Mme Marie-José BAUTISTA, Membre du bureau fédéral, suppléante.

B- En qualité d'organisations syndicales intéressées, mentionnées au III de l'article R. 2272-9 du code du travail, les deux membres suivants :

1. Un représentant sur proposition de la Fédération syndicale unitaire (FSU) :
 - M. Guillaume HELLEBRONTH, Secrétaire de section, titulaire ;
 - Mme Corine TISSIER, Représentante du personnel au Centre d'Information et d'Orientation Vincennes, suppléante.
2. Un représentant sur proposition de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) :
 - M. Patrice BEDOURET, Conseiller national UNSA Économie-Emploi-Formation professionnelle, titulaire ;
 - Mme Pauline LABY-LE CLERCQ, Secrétaire régionale UNSA Éducation, suppléante.

IV. Au titre du collège des représentants des organisations professionnelles d'employeur représentatives au plan national et multi-professionnel ainsi que des réseaux consulaires, les 9 membres suivants :

A- En qualité de représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, trois membres :

1. Un représentant sur proposition du Mouvement des employeurs de France (MEDEF) :
 - M. Jean-Pierre GAUMET, Président de l'AFT Transport & Logistique et Président du GATMARIF, Administrateur MEDEF Île-de-France, titulaire ;
 - Mme Laïla MOULIN, Responsable Emploi Formation au MEDEF Île-de-France, suppléante ;
 - Mme Christine CLEMENT, chargée de mission Emploi-Formation – GIM, suppléante.
2. Un représentant sur proposition de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :
 - Mme Virginie FAIVET, Présidente-Directrice générale de StartHack, titulaire ;
 - M. Anthony METAYER, Délégué général de la CPME Paris, suppléant.
3. Un représentant sur proposition de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :
 - M. Jonathan SALMON, Secrétaire général CAPEB Île-de-France, titulaire ;
 - Mme Nathalie DELORME, Conseillère technique formation et emploi à la CGAD Île-de-France, suppléante.

B- En qualité de représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, trois membres :

1. Un représentant sur proposition de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC) :

- Mme Atissa KASHANCHI, Directrice financière et administrative chez The Music Sales Group, titulaire ;
 - M. Patrice MONTICO, Expert de justice en culture, communication et digital, suppléant.
2. Un représentant sur proposition de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) :
 - Mme Carole CUYPERS, Administratrice de la FRSEA Île-de-France, en charge du dossier emploi/formation, titulaire ;
 - M. Cédric BEURAIN, Administrateur de la FRSEA Île-de-France, en charge du dossier emploi/formation, suppléant.
 3. Un représentant sur proposition l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) :
 - M. Henri BORENTIN, Délégué régional UDES, titulaire ;
 - Mme Laurence MARTIN, Déléguée générale de l'APapp, suppléante.

C- En qualité de représentants des réseaux consulaires, les trois membres suivants :

1. Un représentant sur proposition de la chambre d'agriculture :
 - Mme Amandine MURET-BEGUIN, Membre de la Chambre d'agriculture Île-de-France, titulaire ;
 - Mme Sophie CUYPERS, Membre de la Chambre d'agriculture Île-de-France, suppléante.
2. Un représentant sur proposition de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) :
 - Mme Danielle DUBRAC, Présidente de la CCI départementale Seine-Saint-Denis et conseillère au CESE, titulaire ;
 - M. Philippe REGIMBART, Directeur des politiques éducatives chez Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France, suppléant.
3. Un représentant sur proposition de la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) :
 - M. Mousshine BERRADA, Elu et représentant à la CMA, maître artisan taxi, titulaire ;
 - Mme Leila BELILI, Présidente de la Chambre de Métiers des Hauts-de-Seine, suppléante.

V. Au titre du collège des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle de la région, les douze membres suivants :

1. Un représentant sur proposition de la direction régionale de France Travail :
 - Mme Nadine CRINIER, Directrice régionale de France Travail Île-de-France, titulaire ;
 - Mme Caroline RIFFARD, Directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures France Travail Île-de-France, suppléante.
2. Un représentant sur proposition de l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) :
 - M. Lahouari MERABTI, Délégué Régional, titulaire ;
 - Mme Faouzia BOUSMAH, Déléguée Régionale Adjointe, suppléante.
3. Un représentant régional sur proposition de CHEOPS Cap emploi :
 - M. Alain FROUARD, Président CHEOPS Île de France, titulaire ;

- Mme Anne-Cécile RICHARD, Déléguée Régionale CHEOPS Ile de France, suppléante.
4. Un représentant sur proposition de la commission paritaire interprofessionnelle régionale, Transition Pro Île-de-France :
 - M. Stéphane MAAS, Directeur, titulaire ;
 - Mme Anaïs DELEUIL, Directrice adjointe des partenariats et du développement, Transitions Pro, suppléante.
 5. Un représentant sur proposition de l'association régionale des missions locales (ARML) :
 - M. Jacques CROSNIER, Président, titulaire ;
 - Mme Isabelle PERDEREAU, Présidente Mission Locale des 3 Vallées à Brétigny-sur-Orge, suppléante.
 6. Un représentant sur proposition de l'association pour l'emploi des cadres mentionné au L. 6111-6 (APEC) :
 - Mme Dominique LARGAUD, Déléguée régionale Île-de-France chez l'APEC, titulaire ;
 - M. Xavier DIETZI, Délégué régional adjoint à l'APEC, suppléant.
 7. Un représentant sur proposition de l'observatoire régional de l'emploi et de la formation professionnelle (OREF) :
 - M. Sébastien ALAVOINE, Directeur général adjoint de l'Institut Paris Région (IPR), titulaire ;
 - Mme Claire PEUVERGNE, Directrice Emploi-Formation à l'IPR, suppléante.
 8. Un représentant sur proposition de l'office national d'information des enseignements et des professions (ONISEP) :
 - M. Christophe LEVERRIER, Directeur territorial, titulaire ;
 - Mme Christine SERIN, Coordinatrice régionale du pôle accompagnement pédagogique, suppléante.
 9. Un représentant sur proposition de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) :
 - M. Arnaud HABERT, Directeur régional, titulaire ;
 - Mme Caroline DUCQ, Directrice Ingénierie et Innovation, suppléante.
 10. Un représentant sur proposition du Groupement Régional des Acteurs Franciliens d'Insertion par l'Économique (GRAFIE) :
 - M. Olivier FLAMENT, Président, titulaire ;
 - Mme Gisèle BILLARD, Membre du Conseil d'administration, suppléante.
 11. Un représentant sur proposition de la Fédération des associations gestionnaires des établissements de réadaptation pour handicapés (FAGERH) :
 - Mme Isabelle ARGAUD, Directrice de l'ESRP Forja, titulaire ;
 - M. Denis REYNAUD, Directeur de l'orientation et de la formation, Association Croizat, suppléant.
 12. sur proposition du comité régional des Groupements d'Employeurs d'Insertion et de Qualification (CRGEIQ). :
 - M. Foucauld RONTARD, Président, titulaire ;
 - Madame Agnès SALVADORI, Déléguée régionale Centre-Val de Loire et Île-de-France, suppléante.

VI. S'ajoutent deux personnalités qualifiées dans le domaine de la transition écologique :

1. Un représentant sur proposition de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) :
 - Mme Amélie RENAUD, Directrice régionale, titulaire ;
 - Mme Valérie JOUVIN, Directrice régional adjointe ADEME Île-de-France, suppléante.
2. Un représentant sur proposition de l'agence régionale énergie climat (AREC) :
 - M. Thomas HEMMERDINGER, Directeur de l'AREC Île-de-France, titulaire ;
 - M. Helder DE OLIVEIRA, Directeur de l'Observatoire régional des Déchets (ORDIF) d'Île-de-France, suppléant.

Titre 2 – Membres du Bureau du Comité régional pour l'emploi d'Île-de-France

I. Au titre du collège des représentants de l'Etat, outre le président du comité ou son représentant :

1° un représentant du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France :

- M. Fabrice MASI, Directeur régional, titulaire ;
 - M. Marc ROHFRIETSCH, Directeur régional adjoint, Responsable du Pôle Économie, emploi et solidarités, suppléant.

2° Un représentant du recteur de la région académique d'Île-de-France :

- M. Richard CHANTIER, Délégué régional à la formation professionnelle initiale et continue, titulaire ;
 - Mme Patricia BLOCH, Déléguée régionale académique à l'Information et à l'Orientation auprès du Recteur de la région Île-de-France, suppléante.

3° Un représentant du directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) - Île-de-France :

- Mme Claire le BIGOT, Directrice régionale adjointe, titulaire ;
 - Mme Anne RICHARD, Cheffe du service régional de la formation et du développement, suppléante.

II. Au titre du collège des représentants des collectivités territoriales, outre le président du conseil régional ou son représentant :

Titulaires	Suppléants
1° Mme Murielle MARTIN-CHAM	M. Stephen HERVE
2° Mme Elodie DUCROHET	M. Pascal PELAIN
3° Mme Dieynaba DIOP	Mme Julie GARNIER

III. Au titre des organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel :

1. Un représentant sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

- M. Henri HASSAN MOHAMED, Secrétaire régional en charge de l'emploi et de la formation professionnelle à la CFDT Ile-de-France, titulaire ;
 - Mme Géraldine CORNETTE, Secrétaire générale adjointe CFDT Île-de-France, suppléante.
 - M. Olivier LECLERCQ, Délégué Régional sur l'emploi et la formation professionnelle, suppléant.

2. Un représentant sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT) :

- - Mme Brigitte MEYER, Déléguée syndicale de la CGT France Travail, titulaire ;
 - M. Yannick BILIEC, Enseignant Secrétaire général de la CGT-Educ'action de l'Essonne, suppléant ;

- Mme Valérie LESAGE, Membre du Secrétariat de l'URIF CGT en charge de la formation professionnelle et membre du CESER Ile-de-France, suppléante.
-
- 3. Un représentant sur proposition de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :
 - M. Brahim MESSAOUDEN, Chargé de mission à la FGTA-FO, titulaire ;
 - Mme Odile FREMIN, Trésorière générale adjointe, suppléante ;
 - M. Pascal COYO, Membre de FO, suppléant.
- 4. Un représentant sur proposition de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :
 - M. André LEGAULT, Délégué Syndical Central de KONE France et Chargé de Mission pour KONE France, titulaire ;
 - M. Frédéric FLOQUET, Délégué Syndical de KONE Île-de-France, suppléant ;
 - Mme. Fatima JAIEL, Membre de la CFE-CGC, suppléante.
- 5. Un représentant sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :
 - Mme Nathalie LE DISERT, Chargée de relations entreprises chez France Travail, titulaire ;
 - M. Pierre SALAUN, Contract manager chez SUEZ et Coordinateur CFTC, suppléant ;
 - Mme Marie-José BAUTISTA, Membre du bureau fédéral, suppléante.

IV. Au titre des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel :

1. Un représentant sur proposition du Mouvement des employeurs de France (MEDEF) :
 - M. Jean-Pierre GAUMET, Président de l'AFT Transport & Logistique et Président du GATMARIF, Administrateur MEDEF Île-de-France, titulaire ;
 - Mme Laïla MOULIN, Responsable Emploi Formation au MEDEF Île-de-France, suppléante ;
 - Mme Christine CLEMENT, Chargée de mission Emploi-Formation – GIM, suppléante.
2. Un représentant sur proposition de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :
 - Mme Virginie FAIVET, Présidente-Directrice générale de StartHack, titulaire ;
 - M. Anthony METAYER, Délégué général de la CPME Paris, suppléant.
3. Un représentant sur proposition de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :
 - M. Jonathan SALMON, Secrétaire général CAPEB Île-de-France, titulaire ;
 - Mme Nathalie DELORME, Conseillère technique formation et emploi à la CGAD Île-de-France, suppléante.